



OÙ SE FORMER ?

- UFA LE HURLE-VENT – LE TRÉPORT
02 35 86 80 77

CONTACTEZ-NOUS / RENSEIGNEZ-VOUS



CFA ACADÉMIQUE DE NORMANDIE
2, RUE DU DOCTEUR FLEURY
76132 MONT SAINT AIGNAN
TEL : 02 32 08 96 61
cfa-academie@ac-normandie.fr
www.cfa-academie-normandie.fr

CFA ACADÉMIQUE de NORMANDIE

CAP ACCOMPAGNANT EDUCATIF PETITE ENFANCE



SANITAIRE ET SOCIAL



Prérequis, conditions et délais d'accès

→ L'âge minimum est de 16 ans. Il peut être abaissé à 15 ans si le jeune a atteint cet âge entre la rentrée scolaire et le 31 décembre de l'année civile, et qu'il a terminé son année de 3ème. L'âge maximum est de 30 ans (29 ans révolus).

→ La formation est accessible à un public en situation de handicap sans limite d'âge.

→ Entrées / sorties permanentes pour une durée minimum de 6 mois (positionnement réalisé par l'établissement de formation).

→ Afin de vérifier l'accessibilité au diplôme, vous pouvez contacter le CFA A par mail : cfa-academique@ac-normandie.fr ou [scanner le QR code](#).



COÛT

Apprenti :
formation gratuite.

Employeur :
le coût est pris en charge par l'OPCO en fonction du niveau de prise en charge établi par France Compétences.



VALIDATION

CAP Accompagnant Educatif
Petite Enfance,
diplôme de l'Éducation
Nationale en apprentissage.

Conditions de déroulement
de la validation du diplôme
conformément au référentiel
d'examen.

Métiers et objectifs visés

- Auxiliaire de puériculture
- Auxiliaire de crèche
- Assistante maternelle
- Le métier d'ATSEM consiste à faire le relai entre les parents, l'enseignant et les parents.

Le titulaire du CAP Accompagnant éducatif petite enfance est un professionnel de l'accueil et de la garde des enfants de moins de 6 ans.

Soucieux de répondre à leurs besoins fondamentaux, il réalise des activités de soins quotidiens (préparation de repas, soins d'hygiène) et des activités d'éveil contribuant à leur développement affectif et intellectuel et à leur autonomie.

Il assure également l'entretien des locaux et des équipements.

Durée de la formation

Sauf conditions particulières, le contrat est conclu pour deux ans. 910 heures, soit 26 semaines réparties sur les deux années, sont programmées au sein de l'établissement de formation (440 heures en enseignement général).

Poursuite d'études

Le CAP débouche sur la vie active mais il est possible, sous certaines conditions, de poursuivre des études en 1 an avec une mention complémentaire (MC) ou en 2 ans en bac professionnel ou en brevet professionnel (BP).

TAUX DE RÉUSSITE À L'EXAMEN : 100%
TAUX D'INSERTION PROFESSIONNELLE : 95%
TAUX DE SATISFACTION APPRENTI : 87%